

Conquest prend date avec son deuxième fonds d'infrastructures

Olivier Pinaud 22/12/2020 L'AGEFI Quotidien / Edition de 7H

Avec l'acquisition d'un parc solaire au Danemark, la société de gestion a quasiment bouclé son fonds de première génération. Son petit frère est en préparation.

Pour Frédéric Palanque, le président-fondateur de Conquest, cette opération est *« la quintessence de ce que nous souhaitons faire dans le cadre d'un produit financier de rendement »*. La société de gestion spécialisée dans les infrastructures et la transition énergétique en Europe a annoncé lundi la signature d'un premier accord avec European Energy en vue d'acquérir un parc solaire non-subsidonné situé dans la région du Jutland, au nord-ouest du Danemark.

Cet actif sera en fonctionnement dans quelques jours. Il développe une puissance de 30 MW. L'intégralité de l'électricité produite sera achetée par Google dans le cadre d'un contrat (*power purchase agreement*, PPA) d'une durée de 10 ans et à un prix fixe. Ce dernier sera inférieur au prix du marché mais ce type d'accord *« supprime le risque de contrepartie et offre une garantie sur les revenus futurs »*, explique Frédéric Palanque qui, avant de créer Conquest, a notamment été responsable du M&A chez Schneider Electric.

Le montant de l'acquisition représente une vingtaine de millions d'euros. *« L'actif est financé en fonds propres en totalité à ce stade, ses caractéristiques, notamment industrielles, lui permettant de dégager un rendement annuel suffisant, dans la zone dite high single digit »*, soit autour de 7-8%, poursuit Frédéric Palanque.

Ce parc solaire est le 18e actif du premier fonds Sustainable Infrastructure de Conquest qui gère 300 millions d'euros. Ce dernier est désormais investi en quasi-totalité. La société de gestion commence ainsi à travailler sur le fonds 2 qui, à la différence de son aîné, enregistré au Luxembourg, sera immatriculé en France. Une procédure d'agrément est en cours auprès de l'Autorité des marchés financiers. *« Nous avons été sollicités par des investisseurs qui ont fait part de leurs marques d'intérêt à hauteur de plusieurs centaines de millions d'euros pour nous accompagner dans le véhicule suivant »*, indique le dirigeant de Conquest.

Ce deuxième fonds à compartiments suivra la même stratégie : proposer *« un équilibre entre rendement annuel de nos actifs et réalisation d'une sur-valeur dans le retour total sur investissement, afin de répondre aux desiderata de nos souscripteurs, notamment assureurs, au regard de leurs obligations de gestion actifs-passifs »*, insiste Frédéric Palanque.

L'agrément est espéré en début d'année 2021.